

sentant américain à La Haye pour lui exprimer leur satisfaction du règlement satisfaisant qui avait été fait. Nous voyons que M. Root s'est félicité et a félicité la presse américaine de la manière dont les différends ont été réglés. D'autre part, le Canada, Terre-Neuve et la Grande-Bretagne ont failli ne pas trouver d'expression pour dire tout le plaisir qu'ils éprouvaient de la manière dont le tribunal de La Haye a réglé la question qui intéressait si hautement le Canada et Terre-Neuve. Il me semble que le tribunal de La Haye doit être félicité pour avoir réglé cette question avec tant de satisfaction pour les deux parties intéressées. Peu souvent une cour ou un tribunal d'arbitrage réussit à satisfaire les deux parties dans le règlement d'une réclamation. L'une ou l'autre est d'habitude désappointée. Je crois que le Gouvernement doit reconnaître les éminents services des commissaires qui ont si habilement représenté notre pays devant ce tribunal. Il est très important pour le Canada qu'à part d'autres questions secondaires, la question de la limite des trois milles ait été réglée. Pour nos grandes eaux territoriales, la question est d'une grande importance pour le Canada. La décision du tribunal de La Haye tendant à dire que la limite des trois milles ne devait pas suivre les ondulations de la côte, mais devait être mesurée d'un promontoire à l'autre, est particulièrement satisfaisante, parce que le Canada va commencer à faire un grand commerce à la baie d'Hudson. Cette décision sera des plus avantageuses à notre pays. Je remarque aussi qu'on nous promet pour cette session une loi touchant les droits d'auteur. Voilà une question qui a été tenue en suspens durant plusieurs années, vu que la Grande-Bretagne a voulu s'assurer du privilège de régler la question des droits d'auteur au lieu des colonies autonomes. J'espère que le Gouvernement, en rédigeant cette loi, la rendra assez efficace pour protéger nos intérêts et que le Gouvernement des Etats-Unis ne sera pas capable de faire reconnaître des droits au détriment du Canada, comme ils l'ont déjà fait au détriment du peuple anglais. Il y a environ quinze ans, il a été fait, relativement aux droits d'auteur, une convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Le peuple de la Grande-Bretagne s'imaginait que cette convention rendrait satisfai-

santes les relations entre les deux pays à ce sujet-là. Le gouvernement des Etats-Unis obligea les écrivains de la Grande-Bretagne à imprimer et à publier dans leur pays, c'est-à-dire aux Etats-Unis, tous les ouvrages littéraires pour lesquels les droits d'auteur avaient été obtenus aux Etats-Unis, et, en retour, le gouvernement de la Grande-Bretagne accorda aux Etats-Unis des droits d'auteur dans la Grande-Bretagne permettant l'impression et la publication des ouvrages dans leur propre pays. A cette fin, les Etats-Unis, l'année dernière, adoptèrent une loi tendant à décréter que le livre fût relié aux Etats-Unis. Aussi, le seul avantage qu'ait un écrivain anglais, en vertu de la loi des droits d'auteur, c'est qu'il peut enregistrer son droit d'auteur aux Etats-Unis; mais il doit le faire imprimer, le publier et le faire relier dans ce pays-là, tandis qu'un américain peut aller en Angleterre, y enregistrer son droit d'auteur, et faire dans son pays tout le travail auquel j'ai fait allusion. Si le Gouvernement présente à cette session un bill concernant les droits d'auteur, nous devrions agir de manière à avoir les mêmes faveurs des Etats-Unis. Il ne devrait pas être donné à ce pays des avantages qu'il ne serait pas disposé à nous accorder. Nous attendrons donc avec quelque curiosité pour voir si le Gouvernement est prêt à protéger les droits d'auteur dans le Dominion du Canada.

L'adresse a trait à plusieurs autres sujets; mais je ne veux pas parler plus longuement, et je me bornerai à dire que mon honorable ami, durant la présente session, étant données les prochaines mesures annoncées dans l'adresse, n'hésitera pas à voir à ce que le Sénat présente une bonne partie des nombreuses lois dont le Parlement s'occupera de manière à ce que cette branche du parlement collabore à la législation dont le Parlement sera saisie prochainement. (Applaudissements.)

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Sur un point, au moins, je puis sincèrement féliciter mon honorable ami de la gauche de ce qu'il a dit d'élogieux aux amis distingués qui ont proposé et secondé l'adresse. Comme il l'a si bien dit, ce n'étaient pas des novices dans l'arène politique, et je crois que nous nous accorderons tous à dire avec lui qu'ils se sont montrés